

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizer Bibliophilen Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizer Bibliophile Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 4 (1930)

Heft: 15: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Vereinsnachrichten: Compte-rendu de la 29me assemblée : les 28 et 29 juin 1930, à Coire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare

Association des bibliothécaires suisses

Nachrichten — Nouvelles

Neue Folge No. 15

1. Oktober 1930

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

COMPTE-RENDU DE LA 29^{me} ASSEMBLÉE

les 28 et 29 juin 1930, à Coire.

Présents: MM. Allemann, Binz, Bloesch, Bouvier, Bovet, Büscher, Burckhardt, Burgauer, Caflisch, Danuser, Dejung, Escher, Fehrlin, Gallmann, Gardy, Gass, Godet, Handrick, Henking, Heusler, Lutz, Alb. Müller, Jos. Ant. Müller, Oesch, Pieth, Rickenmann, Schiess, Schwarber, Stender, Tatarinoff, Wirz, Zehntner, membres de notre association.

Assistant en outre à la séance: MM. Th. Längin, directeur de la Bibliothèque nationale badoise à Karlsruhe, le Conseiller d'Etat Ganzoni, E. Gianotti, Dr. P. Gillardon, B. Hartmann, C. Jecklin, L. Joos, J. Michel, G. Nussberger, R. Picenani, M. Tosio, de Coire.

1^{re} séance, le samedi 28 juin 1930, à 18 h. dans la salle du Grand Conseil.

Le président, M. Binz, ouvre la séance en saluant les personnes qui ont bien voulu honorer notre assemblée de leur présence et particulièrement les autorités du canton des Grisons et de la ville de Coire. Il remercie le Conseil d'Etat d'avoir mis la salle du Grand Conseil à notre disposition.

1. M. Pieth, retrace l'histoire des bibliothèques dans le canton des Grisons. La Bibliothèque cantonale, créée en 1804 sous le nom de bibliothèque de l'Ecole cantonale, a pris, au cours du siècle passé une place importante dans le développement intellectuel du pays. Depuis quelques années, elle est secondée dans sa tâche par la Bibliothèque populaire cantonale et par la Bibliothèque pour Tous. La meilleure entente règne entre ces différentes institutions aujourd'hui si prospères. En félicitant M. Pieth pour la clarté et l'intérêt de son exposé, M. Binz relève le rôle

prépondérant de notre collègue dans le développement des bibliothèques dans le canton des Grisons.

2. M. Wirz entretient ensuite l'assemblée de l'activité de J. C. Orelli dans les Grisons. A l'Ecole cantonale qui venait d'être fondée, le jeune patricien zurichois, doué d'un caractère enthousiaste et d'une brillante intelligence, exerça une influence durable. Par son intérêt et ses dons, il favorisa grandement l'essor de la Bibliothèque. Les applaudissements de l'auditoire témoignent au conférencier le plaisir que chacun a eu à l'entendre.

Au *dîner* qui nous réunit ensuite à l'hôtel Zum Sternen, après quelques paroles de bienvenue, le président félicite notre collègue Pieth pour l'organisation parfaite de notre assemblée et l'en remercie. Il adresse l'hommage de notre gratitude aux autorités cantonales et communales qui nous offrent l'hospitalité ce soir etalue la présence, au milieu de nous, de M. Christoffel, conseiller communal. Celui-ci, dans sa réponse, nous adresse des éloges flatteurs, prêtant à tous les bibliothécaires les qualités éminentes de M. Pieth. Le président souhaite encore la bienvenue à notre collègue Längin, directeur de la Landesbibliothek de Karlsruhe et représentant de l'Association des bibliothécaires allemands.

II^{me} séance, le dimanche 29 juin 1930, à 8^{3/4} h., dans la salle du Grand Conseil.

MM. Fehrlin et Gasser sont élus scrutateurs. Le président nous transmet les salutations de M. H. Lemaître, ancien président de l'Association des bibliothécaires français et de M. Fick, président de l'Association des bibliothécaires allemands, tous deux empêchés d'assister à notre séance.

Le président rappelle le souvenir de trois de nos collègues, décédés depuis la dernière assemblée: MM. Hans Herzog, Auguste Reymond et Wilhelm von Wyss. Il invite l'assemblée à se lever pour honorer leur mémoire. Il félicite M. Gardy du titre de docteur *honoris causa* que l'Université de Genève vient de lui décerner en reconnaissance des services rendus pendant trente ans dans l'exercice de ses fonctions.

1. Le *rapport du président* énumère ensuite les activités nombreuses et variées du comité de l'Association et de ses délégués. L'exposé du président est si complet et si important que, sur la proposition de M. Escher, l'assemblée en décide l'impression.

Elle se rallie également aux voeux émis par le président touchant les remerciements à présenter à la Société académique bâloise pour la subvention de frs. 3000.— qu'elle a allouée pendant plusieurs années à la Bibliothèque de Bâle en vue de la préparation du *catalogue des incunables*. Cette subvention ne sera pas renouvelée, aussi l'assemblé décide-t-elle de demander au Conseil d'Etat bâlois son appui financier.

Pour la collection des *Minerva-Handbücher*, M. Escher a en mains tous les documents concernant les bibliothèques suisses, fort nombreux et bien disparates, il est vrai.

Quant à la *statistique des bibliothèques suisses*, il la complètera, non par l'addition de nouvelles rubriques, mais par des notes. Il appuie le passage du rapport du président relatif aux nominations faites dernièrement par diverses bibliothèques et propose que l'on examine dans des entretiens privés la création de cours de vacances. Pour M. Wirz, le remède à cet état de choses pourrait être cherché dans notre affiliation à l'Association des professeurs de gymnase. Ces diverses propositions seront examinées par le comité.

2. *Comptes annuels*. M. Escher, trésorier, fait rapport sur les comptes qui présentent aux Recettes frs. 6597.63 et aux dépenses, frs. 656.04, laissant ainsi un solde actif de frs. 5941.59. Sur la proposition des vérificateurs: M. Chatelan et Mlle Schoch, les comptes sont adoptés avec remerciements au trésorier. L'assemblée confirme les *vérificateurs* dans leur mandat.

3. *Propositions individuelles*. Le service du prêt interurbain de la *Bibliothèque de Bâle* recommande de grouper les livres dans des paquets de telle façon que ceux-ci puissent bénéficier jusqu'à 2,5 kg. de la franchise de port, et jusqu'à 4 kg. du tarif d'abonnement. M. Escher demande que désormais dans les villes où siégeront nos assemblées, on organise des visites de bibliothèques et des expositions d'imprimés de caractère administratif, en usage dans les bibliothèques. Appuyant cette proposition, M. Heusler souhaite que ces visites aient un caractère technique qui fournit l'occasion de petits cours professionnels.

M. Godet donne connaissance des propositions récentes faites par la Société des bibliophiles suisses pour la publication des „Nouvelles” dans son organe „Le collectionneur suisse”. A l'avenir, elle acceptera chaque année de l'Association la matière

de deux à trois feuilles, fournira des tirages à part qui pourront être livrés aussi bien avant le tirage des fascicules qu'après, et fera le tout gratuitement, grâce à la munificence d'un bienfaiteur qui ne désire pas être nommé.

L'assemblée apprend encore avec satisfaction, de la bouche de M. *Godet*, les avantages qui résulteront pour nous de l'adhésion récente de la Suisse à la *convention postale* conclue à Londres, en 1929 (voy. les „*Nouvelles*” du 10 juillet 1930).

Une recommandation de M. *Bouvier* touchant la rédaction des cartes de prêt interurbain est adoptée par l'assemblée et sera insérée dans les „*Nouvelles*” (voy. No. du 10 juillet).

4. M. *Hans Lutz* expose le fruit de ses expériences dans le service des échanges. Les sociétés suisses qui publient une revue ou des mémoires devraient toutes être en relations d'échange. Avec l'étranger, les échanges devraient être développés et organisés d'une façon méthodique. Dans chaque pays et cela spécialement dans les 44 pays, membres de la S. d. N., une bibliothèque centrale recevrait toutes les publications émanant des sociétés des autres pays. M. Lutz relève l'appauvrissement causé aux publications des sociétés par la création de revues consacrées à des branches spéciales de la science. Pour remédier aux inconvénients qui résultent d'une administration stricte du service des échanges, le conférencier préconise d'accorder aux membres des sociétés le libre accès des rayons. Il examine enfin les échanges de thèses académiques qui prêtent à maintes critiques.

Le *président* remercie M. Lutz de son étude qui mériterait d'être publiée. Elle traite d'une manière approfondie une question très importante pour les bibliothécaires mais qu'ils n'ont malheureusement pas pouvoir de résoudre. Les facultés des universités, ajoute-t-il ne sont que trop portées à méconnaître les obligations qu'elles ont à l'égard des bibliothèques.

M. *Escher* propose qu'on reprenne la discussion sur les échanges de sociétés dans la prochaine assemblée et que la question des échanges de thèses académiques soit remise à l'examen des bibliothèques universitaires.

M. *Binz* clôt la séance en remerciant nos hôtes de leur hospitalité.

Au *dîner* qui suit à l'hôtel Steinbock, d'aimables paroles sont échangées entre M. le Conseiller d'Etat *Ganzoni* qui honore notre

réunion de sa présence comme il l'a déjà fait dans la matinée, M. *Längin*, délégué de l'Association des bibliothécaires allemands, et notre *vice-président*.

Un train spécial, mis obligamment à notre disposition par la Direction du chemin de fer de Coire à Arosa, nous conduit à *Sassal* d'où nous gagnons la terrasse de l'hôtel de *Passugg*. Là, nous sommes aimablement reçus par le conseil d'administration des bains de *Passugg*, représenté par son distingué président, M. *Christoffel*.

Mais pour beaucoup de bibliothécaires, une assemblée de notre association serait incomplète s'il ne s'y joignait une visite archéologique. C'est à la *cathédrale* que nous trouvons de quoi satisfaire notre amour des vieilles pierres, grâce à l'obligeance et à la science de M. le chanoine *Caminada*, curé de la cathédrale.

Neuchâtel, 5 juillet 1930.

Le secrétaire:
André Bovet.

JAHRESBERICHT
ÜBER DIE TÄTIGKEIT DER VEREINIGUNG
SCHWEIZERISCHER BIBLIOTHEKARE

vom 15. April 1929 bis Ende Juni 1930

erstattet der

Mitgliederversammlung in Chur

am 28./29. Juni 1930,

von dem derzeitigen Präsidenten *Gustav Binz*.

Der Zeitraum, über welchen Bericht zu erstatten ist, umfasst mehr als ein Jahr, da im vorigen Jahr die Mitgliederversammlung ungewöhnlich früh angesetzt war, um die Zusammenkunft mit der Vereinigung Französ. Bibliothekare in Lyon zu ermöglichen. Von dieser gemeinsamen Tagung, die von Anfang bis zum Schluss im herzlichsten Einvernehmen und in kollegialisch-freundschaftlichem Geiste verlief, haben die zahlreichen schweizerischen Teilnehmer dauernde schöne Eindrücke und tiefere Einsichten in die Bedürfnisse und Bestrebungen der Bibliothekare unseres Nachbarlandes mit nach Hause genommen. Die Kollegen, denen es nicht vergönnt war, mit nach Lyon zu fahren,